Envoyé en préfecture le 22/11/2022
Reçu en préfecture le 22/11/2022
Publié le
ID : 003-210302980-20221121-DEC202269-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

21 NOV 2022

DEC202269
FINANCES ;
Signature d'un devis pour la réalisation de plans 2D du bâtiment au 26 rue Antoine Fayard par la société Ellipse Positionnement

Le MAIRE de VARENNES-sur-ALLIER,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22 4°,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (mais dans la limite de 100 000 euros)

VU le devis d'Ellipse Positionnement en date du 14 novembre 2022

VU le projet de réhabilitation de locaux commerciaux au 26 rue Antoine Fayard

CONSIDERANT la nécessité de faire réaliser des plans d'état des lieux et des plans projetés du bâtiment situé au 26 rue Antoine Fayard (ancienne bijouterie Favier) en vu de lancer des marchés de travaux de réhabilitation,

CONSIDERANT que la proposition faite par la société Ellipse Positionnement en date du 14 novembre 2022 est conforme aux attentes,

DECIDE la signature du devis :

- Devis pour des relevés 2D d'intérieur et plan projetés : 2 394 € TTC

PUBLICATION au R.A.A.

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)

Roger LITAUDON